punitions corporelles à des élèves d'un caractère intraitable, et avec lesquels aucun autre moyen ne réussit, il ne s'en suit pas que la chose doive être érigée en système, et il est très dangereux pour les autorités de mettre entre les mains de personnes inexpérimentées un instrument dont ils pourraient se servir sans discernement et les exposer à tomber dans des écarts fort regrettables.

J'avoue que les punitions corporelles sont nécessaires dans certains cas, mais ce moyen extrême ne doit être employé qu'après que tous les autres ont été essayés et cela avec le plus grand sang-froid, la plus grande modération.

J.-B. C.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

(Suite et fin)

STATISTIQUES

Les statistiques de la dernière année scolaire constatent le progrès croissant de l'instruction en cette province. Elles peuvent servir de réponse aux accusations malveillantes proférées contre nous par des personnes peu au courant du mouvement intellectuel qui s'opère au sein de notre population.

Le premier tableau indique que le nombre des municipalités sous le contrôle des commissaires d'écoles s'est accru, en 1894-95, de 1,246 à 1,283, et que le nombre des maisons d'écoles a augmenté de 136.

Les voici:

Aunici pa	lités so	us le contrôle des	commissaires	ou syndic	cs catholiques	972
"		u	u	66	protestants	311
			Total des muni	cipalités.		1,283
Maisons (d'écoles	s appartenant à la	municipalité		•••••	4,919
" louées						432
faisons employées pour les écoles indépendantes						257
			Total des maiso	ns d'écol	es	5,608
Maisons (d'école	en pierre	•••••	*******		243
46	٠	briques				309
u	u		•••••••••			5,056
		•	Total des maisc	ns d'écol	es	5,608
						

On constate par le tableau suivant que le nombre des écoles s'est accru de 238 durant la dernière année.